Initiatives ministérielles

Les Canadiennes comptent sur leur gouvernement pour les protéger contre l'avidité qui possède nombre des personnes qui les emploient. Lorsque le gouvernement fédéral est lui-même l'un de ces employeurs et qu'il ne fait pas preuve de la plus élémentaire justice à leur égard, à l'aube même des années 90, cela est absolument inacceptable pour quiconque est passionné de vérité et de justice.

Tout le monde reconnaît que cette grève gruge les profits, qu'elle nuit au déplacement des navires dans la voie maritime et qu'elle paralyse la prestation des soins dans des hôpitaux de tout le pays. Personne ne se réjouit des problèmes que cause cette grève. Et pourtant, cette grève découle de l'inéquité fondamentale de la politique gouvernementale.

Il reste à savoir si le droit de grève, le droit démocratique de contester un traitement injuste, transcende le droit de réaliser des profits. La réponse est et doit être oui. La dignité individuelle et la quête individuelle de justice doivent primer pour le gouvernement de tous les Canadiens la question de la rentabilité.

Ce serait en fait une bien agréable surprise si le gouvernement s'efforçait pour une fois de venir en aide aux opprimés et de ne pas s'en prendre au Canadien moyen. Mais ce n'est malheureusement pas le cas et rien ne laisse espérer un changement à cet égard. Dans toute sa grandeur, le gouvernement fait passer les intérêts de la grande entreprise avant tout, avant même les droits de la personne.

Ainsi, le gouvernement a rétabli la communication avec la Chine un mois à peine après que le Parlement eut unanimement condamné le gouvernement de ce pays pour ses atteintes aux droits de la personne. Compte tenu de cela, je suppose que les travailleurs et travailleuses du Canada espéreraient en vain qu'on les traite avec justice. Seulement un mois après que des centaines d'innocents étudiants qui protestaient de façon démocratique ont été massacrés en Chine, le gouvernement conservateur s'est fait tout doux devant la grosse entreprise et le puissant dollar et s'est empressé de traiter avec les bouchers de la Place Tiananmen.

Le gouvernement doit aussi préciser sa position face à un autre principe tout aussi important, à savoir le droit démocratique d'association. À maintes reprises, le gouvernement actuel et le premier ministre ont remis en

question la valeur de notre Charte des droits et libertés. «En raison de la clause de dérogation, disait le premier ministre, elle ne vaut pas le papier sur lequel elle est imprimée.»

Je dis que si la Charte est dénuée de valeur, c'est uniquement parce que le gouvernement conservateur fait passer la braderie du Canada et des Canadiens avant tout le reste, avant les traditions que nous chérissons tant, avant les institutions qui font de notre magnifique Canada une société unique sur le continent nordaméricain.

Le droit démocratique d'association, qui inclut le droit de grève, est un principe de droit, de morale et d'éthique. Mais pour le gouvernement conservateur, il ne s'agit que d'un principe qui passe au second plan, après l'argent et, c'est déplorable, après l'argent américain, plus particulièrement.

En 1986, plusieurs organismes de défense des droits de la personne s'en sont pris au gouvernement de la Saskatchewan qui avait invoqué la clause de dérogation dans une loi adoptée le 31 janvier pour mettre fin aux grèves tournantes des 12 000 fonctionnaires provinciaux et pour imposer un contrat de travail. La Saskatchewan avait invoqué cette clause avant que les syndicats aient la possibilité de contester la mesure devant les tribunaux parce que le gouvernement savait que sa loi était contraire à la Charte des droits et libertés.

Selon le juge en chef Dickson, la liberté d'association garantie à l'alinéa 2d) de la Charte inclut la liberté de négocier collectivement et de faire la grève. Un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui va à l'encontre du droit qu'ont les employés de déclencher une grève qui serait légale en l'absence du projet de loi C-49.

Selon moi, les profits perdus à la suite de la poursuite de la grève ne justifient pas l'exclusion en vertu de l'article 1 de la Charte. Le présent projet de loi est répréhensible. Le gouvernement a tort. On écrase les gens et on les exploite, car le gouvernement n'a aucun sens de la justice et de l'équité.

Je vois que le ministre responsable de la situation de la femme est parmi nous. Il est encore plus tragique qu'on fasse fi des droits des femmes à l'équité salariale et même qu'on s'y attaque dans ce projet de loi. Au moment opportun, je peux vous garantir que les Canadiennes sortiront de leur silence. Elles se lèveront pour défendre